



---

**Consultation publique préalable à la réalisation d'un  
projet de  
montée en débit via l'offre PRM**

---

Février 2017

## Sommaire

<b>1 Description sommaire du projet de montée en débit.....</b>	<b>3</b>
<b>2 Les sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit.....</b>	<b>3</b>
<b>3 Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs .....</b>	<b>3</b>

# 1 Description sommaire du projet de montée en débit

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit et en conformité avec la déclinaison départementale du SDTAN, le Département de l'Hérault a prévu l'établissement d'un réseau de desserte FttN permettant une montée en débits xDSL pour 13 600 prises environ, correspondant à l'opticalisation et l'équipement de 48 sous-répartiteurs éligibles à l'offre PRM<sup>1</sup> d'Orange.

**Il souhaite maintenant ajouter 1 nouveau sous répartiteur, celui de la commune de Minerve.**

L'ensemble des travaux sont programmés en 2017-2018.

## 2 Le sous-répartiteur concerné par le projet de montée en débit

Clé SR	Clé NRA	Code INSEE commune de la SR	Nom de la commune	Nombre de LP
34007AGVB05SRP/B05	34007AGV	34158	MINERVE	156

## 3 Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant la zone de sous-répartition de la commune de Minerve.

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour la zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

---

<sup>1</sup> Point de raccordement mutualisé.

Zone arrière de sous-répartition concernée : ..... (clé SR)	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Durée prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de leurs intentions de déploiement).

Date limite de réponse : le **15 avril 2017**.

A défaut d'une réponse avant cette date, il sera considéré qu'aucun projet de déploiement de réseau à très haut débit en fibre optique n'est prévu sur les zones visées par la présente consultation.

Contact au Conseil Départemental : Franck MIOLANE - thd@herault.fr